Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260120-DEL2026_001-DE

DEL 2026/001

Liffré-Cormier COMMUNAUTÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 JANVIER 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX LE VINGT JANVIER A VINGT HEURE TRENTE-CINQ, les membres de la Communauté de communes de Liffré-Cormier Communauté, désignés conformément aux dispositions des articles L 5211.7 et L 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Stéphane PIQUET.

Lieu de la séance Salle des fêtes – 10 rue du Couesnon – Mézières-sur-Couesnon

Date de convocation 14 janvier 2026

Présents MMes C. BRIDEL, S. CHYRA, C. COLLAS, L. DERIEUX, I. GAUTIER, L. LEBLANC, P. MACOURS, A-L. OULED-SGHAÏER, S. PRETOT-TILLMANN,R. SALMON, K. SEVIN-RENAULT, E. THOMAS-LECOULANT, MRS O. BARBETTE, J. BEGASSE, G. BEGUE, J. BELLONCLE, V. BONNISSEAU, B. CHEVESTRIER, Y. DANTON, J. DUPIRE, E. FRAUD, C. GAUTIER, Y. LE ROUX, M. MAILLARD, B. MICHOT, S. PIQUET, R. SALAUN, D. VEILLAUX

Absents représentés

Absents MMES N. CHARDIN, M. DESILES, L. LEBLANC, I. MARCHAND-DEDELOT, R. PIEL, MRS S. HARDY, S. RASPANTI, P. ROCHER, S. TRAVERS

Secrétaire de séance M. J. DUPIRE.

FINANCES

CONTRACTUALISATION : Contrat départemental de solidarité territoriale : programmation du volet investissement

Rapporteur : Yves LE ROUX, Vice-Président

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral nº35-2023-10-03-00002 du 3 octobre 2023 portant modification des statuts de Liffré-Cormier Communauté ;

VU l'avis formulé par le Bureau communautaire le 02 décembre 2025 ;

VU l'avis émis par le Comité de pilotage territorial en date du 21 novembre 2025 ;

Considérant l'adéquation entre les actions programmées et les priorités d'intervention du Département d'Ille-et-Vilaine ;

Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260120-DEL2026_001-DE

Il est exposé ce qui suit :

Le département d'Ille-et-Vilaine a déployé la quatrième génération de contrats avec les territoires pour la période 2023-2028. La mise en œuvre de ces contrats s'appuie sur une péréquation renouvelée et amplifiée (de 31 à 181 € /hab.), avec des critères diversifiés (fragilité sociale de la population, préservation des espaces, richesse territoriale, dynamique économique et démographique).

Ce contrat est articulé autour de deux volets : un volet investissement pour les projets intercommunaux, communaux et associatifs et un volet fonctionnement pour des tiers publics et privés.

Afin d'assurer la gouvernance de ce contrat, un comité de pilotage territorial est installé, composé d'élus de l'EPCI, d'élus du département et de membres de la société civile. Ce COPIL territorial est mobilisé pendant l'élaboration du contrat, ainsi que lors de l'étude des demandes de subventions d'investissement et de fonctionnement.

Pour Liffré-Cormier Communauté, l'enveloppe, à ce jour, se caractérise de la manière suivante :

Enveloppe totale investissement	**1 757 626 €**
Enveloppe plafonnée à 70 %	1 230 338 €
Montant programmé en COPIL 2023 & 2024 (subventions de base + bonifications)	700 000 € (39,8 %) (Pas de bonification)
Montant REEL programmé (subventions ajustées après instruction)	668 552 € (39,2 %) Dont programmé non engagé : 0 € Dont engagé en CP : 668 552 €
Reste à programmer COPIL 2025	541 786 € (530 338 € non programmés + 11 448 € non engagés en CP après instruction*)

* Coût d'opération justifié inférieur au coût prévisionnel examiné en COPIL de programmation ou cofinancements supplémentaires obtenus

La programmation antérieure s'est établie de la manière suivante :

Intitulé du projet	Maître d'ouvrage	Coût projet retenu	Montant de subvention programmé	Subvention départementale
2023				
Construction d'un équipement sportif : salle multisports, vestiaires, sanitaires et locaux de stockage	Commune de Liffré	2 420 973,48 €	475 000,00 €	475 000,00 €
Construction d'une salle de danse à Saint-Aubin du Cormier (La Jouserie)	Commune de Saint-Aubin du Cormier	605 874,39 €	151 000,00 €	151 469,00 €
Création d'un espace commun (organisation de temps conviviaux) au sein du futur village des aînés (logements individuels adaptés au vieillissement)	Commune de La Bouëxière	124 166,67 €	74 000,00 €	62 083,00 €

La mobilisation de l'enveloppe dédiée au volet investissement doit répondre à plusieurs enjeux fixés par le Département :

- Accompagner une économie locale de proximité, créatrice d'emplois dans le domaine de l'économie sociale et solidaire ;
- Développer des conditions d'accueil et d'attractivité qui rendent le territoire facile : proposer une offre adaptée de logements, développer les services et infrastructures qui permettront l'accès aux services publics, au lien social, à la santé, au sport, à l'éducation et à la culture ;
- Irriguer les politiques et projets du territoire avec les enjeux de solidarité, de mixité sociale et de bien-vivre ;
- Relever les défis de la transition écologique et de l'autonomie énergétique en préservant la biodiversité et les ressources naturelles, notamment la ressource en eau ;
- Organiser le territoire pour limiter les déplacements, développer les mobilités douces et décarbonées, l'intermodalité.

Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260120-DEL2026_001-DE

Le 21 novembre 2025, le comité de pilotage du contrat de Liffré Cormier Communauté s'est prononcé sur les demandes de subventions émises dans le cadre de la mobilisation du volet investissement pour l'année 2023.

Le tableau ci-dessous présente le projet proposé à la programmation validé conjointement par Liffré Cormier Communauté et le Département d'Ille-et-Vilaine en comité de pilotage territorial :

Liaison cyclable Liffré - Ercé-près-Liffré	LIFFRE CORMIER COMMUNAUTE	541 786 €	Autorisation de commencement anticipé à solliciter Paiement sur plusieurs exercices (3 minimum)
TOTAL		541 786 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la programmation du volet « Investissement » du contrat départemental de solidarité territoriale, telle que présentée ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette délibération.

La séance est levée à 21h10.

Fait à Mézières-sur-Couesnon, le 20 janvier 2026

Publiée conformément aux dispositions des articles L 2121-25 et L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales sur le site liffre-cormier.fr.

Le Président,	**Le Secrétaire de séance,**
Stéphane PIQUET	Jean DUPIRE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Liffré-Cormier Communauté.